

**Joël DOMBRE**  
**AVOCAT A LA COUR**

*M. le Procureur de la République*  
*PALAIS DE JUSTICE*  
*3, Place Henri Barbusse*  
*30100 ALES*

*AFF.: ASSOC.SAUVEGARDE*  
*VALLEE GARDON C/COM.ANDUZE*  
*JD./BB 5296-05-14*

*Montpellier, le 13/03/18*

*PLAINTTE*

*M. Le Procureur,*

*A la requête de ma cliente Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de la Vallée du Gardon, dont le siège social est à Anduze (30140), 272, Route de St Jean du Gard, représentée par son Président en exercice, Madame GARO Laurence.*

*J'ai l'honneur de vous saisir des faits suivants :*

*L'association est engagée dans une procédure de contestation du document d'urbanisme (PLU) de la Commune d'Anduze au sujet notamment d'un espace réservé que la Mairie souhaite aménager en parking.*

*Cette procédure est pendante devant la Cour Administrative de Marseille.*

*Cette espace naturel, tout à fait préservé, en bordure de Gardon est classé en zone Ng du PLU, alors qu'il avait du être classé en espace boisé classé et être préservé compte tenu de sa situation en bordure du Gardon et de la ripisylve existante qui aurait du faire l'objet d'une protection particulière.*

*Il vient d'être constaté par les riverains que des travaux de déboisement ont été exécutés sur cette parcelle, sans qu'une quelconque autorisation n'ait été semble-t-il délivrée.*

*Par ailleurs, il apparaît que depuis lors, le site fait l'objet du dépôts irréguliers et d'une décharge sauvage totalement inadmissible entraînant des nuisances pour les voisins et présentant une atteinte grave à l'environnement.*

*Les représentants de l'Association se sont rendus chez les gendarmes pour déposer une plainte qui n'a semble-t-il pas été enregistrée, seule une main courante a été établie , document remis que vous trouverez sous ce pli.**pièce 1***

*Par ailleurs, l'Association a adressé au Maire un courrier à ce sujet le 23 février avec divers éléments photographiques courrier qui à ce jour n'a pas reçu de réponse.*

*Je vous joins le courrier adressé au Maire en copie avec les photographies et les attestations sur l'honneur établies par la Présidente et le secrétaire de l'Association. **Pièce 2 & 3***

*Société Civile Professionnelle*  
*ADRESSE POSTALE : SCP DOMBRE - 12, rue Emile ZOLA - 34000 MONTPELLIER*  
*SIRET FR 349 927 533 00019 - APE 6910Z*  
*TEL : 04 67 92 92 92 - FAX : 04 67 92 29 31 - e mail scpdombre@yahoo.fr*  
*Membre d'une Association de Gestion Agréée, le règlement des honoraires par chèques est accepté.*

**Joël DOMBRE**  
**AVOCAT A LA COUR**

*L'association entend déposer plainte pour les faits sus relatés contre X, pour défrichement sans autorisation et pour dépôt illicite de déchets sur ce site.*

*Les faits semble relever des dispositions de l'article L. 341-3 du Code Forestier modifié, au titre de l'autorisation et sanctionné par les articles L.363-1 et suivants du Code Forestier, et des articles L.541-2 et L.541-3 du Code de l'Environnement pour les déchets et l'obligation de les enlever et évacuer,t sanctionnés par les articles L.541-46 et L.541-48 du Code de l'Environnement.*

*L'entreprise ayant réalisée ces travaux, le donner d'ordre et le propriétaire des lieux semblent susceptibles de voir leur responsabilité engagée sur ces fondements ou sur tous autre qu'il vous plaira de retenir au besoin.*

*Je vous remercie de prendre en compte cette plainte et vous joins le courrier qui l'a été adressé par la présidente de l'association exposant la réalité des faits reprochés.. **pièce 4***

*Je reste à votre dispositions pour tous renseignements complémentaires.*

*Je vous prie de croire, M. le Procureur, en l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.*

*Joël DOMBRE*

*Pièces jointes :*

*1- Main courante*

*2- courrier Mairie Anduze 23 février 2018 avec photos des lieux*

*3- Attestation s GARO & SONTAG*

*4- Courrier Présidente Association 26/02/18*

*Société Civile Professionnelle*

*ADRESSE POSTALE : SCP DOMBRE - 12, rue Emile ZOLA - 34000 MONTPELLIER*

*SIRET FR 349 927 533 00019 - APE 6910Z*

*TEL : 04 67 92 92 92 - FAX : 04 67 92 29 31 - e mail [scpdombre@yahoo.fr](mailto:scpdombre@yahoo.fr)*

*Membre d'une Association de Gestion Agréée, le règlement des honoraires par chèques est accepté.*